PREMIER RAPPORT

DE LA

COMMISSION DE VACCINE,

SÉANTE AU LOUVRE,

A LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE.

(Extrait du tome XI du Recueil Périodique de la Société de Médecine).

A PARIS,

De l'Imprimerie de la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, rue d'Argenteuil, n°. 211.

PRAIRIAL AN IX. — 1801.

PREMIER RAPPORT

DE LA

COMMISSION DE VACCINE,

SÉANTE AU LOUVRE,

A LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE.

CITOYENS,

VOTRE commission de vaccine, pénétrée de l'importance du travail dont vous l'aviez chargée, n'a cessé, depuis sa création, de s'en occuper avec tout le zèle que vous aviez droit d'en attendre, et que devoit nécessairement provoquer la grande et étonnante découverte qui s'offroit à son examen. Elle a pratiqué, observé, médité; et s'est enrichie, non-seulement du fruit de ses propres recherches, mais encore de celles de ses nombreux correspondans et de plusieurs médecins qui ont écrit sur cette matière. Elle a interrogé l'expérience publique et particulière, et a su mettre à profit jusqu'aux erreurs

et à l'impéritie des adversaires du nouveau mode d'inoculation.

Dans le compte qu'elle va vous rendre, ainsi que dans la vérification des faits qui le constituent, la Commission a constamment apporté cette impartialité froide et imperturbable qui, seule, conduit à la vérité.

L'inoculation de la vaccine continue à se jouer des vaines attaques dirigées contre elle, et des préventions dont on cherche à l'environner. Chaque jour voit s'accroître ses succès et ses prosélytes, et bientôt son sort paroît devoir être irrévocablement fixé. Déjà elle est en usage dans presque toutes les contrées de l'Europe, et jusqu'en Amérique. Les Anglais, pour qui elle a cessé d'être un problême, ne l'expérimentent plus, ils la pratiquent. Le docteur Decarro, son fondateur à Vienne et dans le Continent, a trouvé, non-seulement en Autriche, mais dans toute l'Allemagne, de nombreux imitateurs; et ce qu'il est important de remarquer, c'est que jusqu'ici, dans un Empire aussi vaste, dans un pays aussi fécond en médecins éclairés qu'en zélés inoculateurs, elle n'a encore rencontré, dans sa marche facile, nul obstacle, aucun contradicteur. Bientôt la Prusse, le Dannemarck, la Suède ont envié à leurs voisins le

bienfait de la vaccination, et l'ont reçu d'eux. La France commençoit à en jouir et la répandoit en Suisse, en Hollande, en Italie. L'Espagne et le Portugal viennent de l'adopter. Par-tout les résultats sont les mêmes; et cette uniformité de succès, le langage univoque de tous les médecins qui se sont livrés à cette nouvelle pratique, la rapidité de ses progrès, la foiblesse des preuves ou la fausseté des faits allégués contr'elle, tout concourt à détruire les sollicitudes, à fortifier les espérances des amis de l'humanité.

Ce rapport aura principalement pour objet les faits de vaccine les plus importans recueillis par la Commission. Ces faits sont de diverse nature; ils formeront quatre classes et quatre paragraphes différens. On rendra succintement compte dans le premier paragraphe de la pratique de la Commission. L'histoire des contr'épreuves déjà faites par nos correspondans sera la matière du second. Le troisième contiendra les faits analogues à l'éruption épidémique remarquée en premier lieu sur Victoire Cronier, et détruira les fausses inductions qu'on a voulu en tirer. On réservera pour le 4e. et dernier paragraphe quelques observations particulières propres à confirmer ce principe : que la vaccine n'em-

pêche pas la petite-vérole déjà contractée de se développer.

§. Ier.

Votre Commission de vaccine, dès qu'elle fut installée, s'empressa de publier par la voie des journaux cette nouvelle institution de bienfaisance publique de la Société de Médecine. Elle offrit aux indigens de les faire participer gratuitement aux avantages de la vaccination. Elle proposa à tous les médecins de la France, ainsi même qu'aux médecins étrangers, de leur faire parvenir le virus vaccin et les documens nécessaires pour pratiquer avec succès ce nouveau genre d'inoculation. A cette dernière fin, elle chargea son secrétaire de rédiger une instruction sommaire contenant les principes les plus généralement avoués par les vaccinateurs de tous les pays et sanctionnés par l'expérience générale.

Des enfans de tout âge furent amenés au lieu de nos séances; et comme, d'après la loi qu'elle s'étoit imposée, la Commission n'a inoculé le virus vaccin qu'à des sujets d'une santé non équivoque, aucun de ses vaccinés n'a éprouvé le plus léger accident. Deux seulement, Rose Dufour et Elisabeth Marguin,

ont fourni des résultats particuliers dont il sera fait mention en son lieu.

Les praticiens des départemens et de Paris même s'empressèrent de profiter des offres qui leur avoient été faites par la Commission, dont le zèle suffisoit à peine aux demandes multipliées qui lui étoient de toute part adressées. Cette émulation générale, ce nombreux concours de médecins estimables, animés du double desir de s'éclairer et de nous aider dans nos recherches, nous a déjà fourni, comme la Société pourra bientôt en juger, les résultats les plus satisfaisans. Leur nombre ne peut manquer de s'accroître par la suite ; mais les expériences sont l'ouvrage du tems, et celles de la plus grande partie de nos correspondans ne peuvent être encore qu'ébauchées.

§. II.

On dit, et on ne cesse de répéter, que les contr'épreuves pratiquées jusqu'ici ne peuvent encore fournir un argument valide en faveur de la vaccine. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point est fondée cette dénégation; mais nous pourrions demander sur quel principe, sur quelle analogie même elle repose ? Quel sera le terme de rigueur, quelles

sont les bases sur lesquelles on pourra le fixer? Comment prouveroit-on que la vaccine puisse préserver de la variole pendant six mois et non pendant un an? Qui nous révélera enfin le moment fatal au-delà duquel doit cesser son action préservative? Les anti-vaccinistes auroient sans doute beaucoup fait pour leur cause, s'ils parvenoient à accréditer une pareille théorie; ce seroit avoir ajourné très-indéfiniment la solution de la grande question dont il s'agit. L'un d'eux n'a-t-il pas déjà dit et imprimé, qu'il faudroit au moins trente années d'expériences pour être assuré que le virus vaccin fût le préservatif de la petite-vérole, etc. (1)? Au reste, Jenner, dans son ouvrage, cite un certain nombre d'habitans du Glocestershire, qui, s'étant vaccinés naturellement en trayant des vaches atteintes du *cow-pox*, quelques-uns, il y a plus de cinquante ans, n'ont jamais pu contracter la petite-vérole, soit par contagion, soit par inoculation.

Au reste, que les contr'épreuves sans nombre pratiquées jusqu'ici avec un succès constant ne soient pas encore péremptoires,

---

(1) Voy. Vaumes, pag. 9.

il faut du moins que tous les bons esprits conviennent qu'elles doivent être d'un grand poids dans la balance des opinions. Nous nous contenterons de rapporter ici celles qui appartiennent à la correspondance de la Commission.

Le citoyen Desparanches, chirurgien à Blois, praticien d'un mérite distingué, nous a adressé, outre quelques observations sur la vaccine, un procès-verbal de contr'épreuves, en date du 15 germinal, faites sous les yeux de deux autres officiers de santé, les citoyens Hadou et Vallon, et en présence du maire et de plusieurs habitans de cette ville, tous soussignés, duquel il résulte :

1°. Que trois enfans qui avoient eu la petite-vérole ayant été vaccinés, un seul eut une vaccine évidemment fausse; et on ne remarqua chez les deux autres aucune espèce de travail.

2°. Que quatre enfans vaccinés, le premier depuis 38 jours, le second depuis 37, et les deux autres depuis 28, ayant été soumis à l'inoculation de la variole, aucun de ces enfans n'a eu le plus léger mouvement fébrile, ni présenté la moindre apparence de développement aux lieux des insertions.

Le citoyen Tarbès, chirurgien à Toulouse,

un de nos associés nationaux, et dont les talens vous sont connus, nous a également adressé un procès-verbal de contr'épreuves, en date du 17 ventôse, signé par cinq autres officiers de santé, les citoyens Tournon, Lafont, médecins; Noël, B. Duclot, chirurgiens; Lamothe, pharmacien.

D'après ce procès-verbal, on a inoculé la petite-vérole à Pierre Lambic et à Jean Valette, tous deux vaccinés, le premier, depuis 61 jours, le second, depuis 53; âgés, l'un de 17 mois, l'autre, de 7 ans. Dix jours après l'insertion, ces inoculés furent visités par les signataires ci dessus.

Les piqûres de Pierre Lambic paroissoient à peine, elles étoient sèches, et n'offroient aucune trace de croûtes, ni de boutons. Il n'y avoit rien sur le reste du corps, qui fut soigneusement visité.

Ayant également procédé à l'examen des trois piqûres faites au bras gauche de Jean Valette, ils trouvèrent, à deux de ces piqûres seulement, deux boutons qui séchoient (c'étoit le dixième jour de l'insertion), et qui avoient l'apparence variolique. Au surplus, ils n'apperçurent aucune trace d'éruption sur le reste du corps, qui fut scrupuleusement examiné. L'affection locale de ce dernier n'a pas

même occasionné un léger mouvement fébrile, et n'a été accompagné d'aucun des symptômes propres à l'invasion de la variole.

Le citoyen Voisin, chirurgien de l'hospice civil de Versailles, a fait, le 30 ventôse dernier, en présence des citoyens Lamayran et Michaud ses collègues, la contr'épreuve de l'inoculation variolique sur sept enfans vaccinés depuis quatre mois. De ces sept enfans, l'un n'avoit eu qu'un bouton au bras gauche; chez deux autres la vaccine ne s'étoit développée qu'au bras droit; les quatre derniers l'avoient eue aux deux bras.

Le citoyen Voisin, craignant que peut-être l'influence préservative de la vaccine se bornât aux parties où elle se seroit développée, voulut résoudre par l'expérience l'objection que lui avoit suggéré le raisonnement. En conséquence, il inocula le virus variolique à la partie interne des cuisses chez ceux qui avoient eu la vaccine aux deux bras. Chez deux autres, il fit ses insertions au bras opposé à celui où la vaccine s'étoit développée; un dernier fut inoculé à la cuisse et au bras gauche, sur lequel le virus vaccin n'avoit produit aucun travail apparent.

Le 12 germinal, treizième jour de l'insertion, il a été constaté que la santé de ces sept

enfans n'avoit éprouvé aucune altération sensible depuis le jour où ils avoient été inoculés; que le point rouge, sans élévation, observé sur l'une des piqûres de la cuisse droite de Nicole Laurent avoit disparu le dixième jour de l'insertion, et que le travail local qui s'étoit manifesté à une seule des piqûres de Jeannette et de Marianne Pichault étoit entièrement terminé.

Le 13 germinal, quatorzième jour de l'insertion, Marianne Pichault fut de nouveau inoculée, en présence du citoyen Lamayran, par trois piqûres au bras gauche et avec une matière variolique moins avancée et moins épaisse que celle employée à la première expérience, et qui, sur le même sujet, avoit donné lieu à un travail local. Le 21 du même mois, huit jours après cette seconde inoculation, les piqûres étoient complettement desséchées.

Tel est le précis du procès-verbal du cit. Voisin. Cette pièce se trouve consignée dans un mémoire qu'il vient de publier sur la vaccine, mémoire plein d'intérêt, d'observations frappantes, et en tout digne de son très-estimable auteur.

Le fils du citoyen Martinet, âgé de 7 ans, avoit été soumis à la vaccination avec tout le

succès desiré, le 7 germinal derniel; 31 jours après (le 8 floréal suivant), la petite-vérole lui fut inoculée au bras gauche par notre collègue Desessartz, et au bras droit par le cit. Baronnat. L'un et l'autre avoient pris du virus variolique sur un sujet différent. L'enfant fut visité tous les jours. Le quatrième les piqûres offrirent une légère rougeur qui, le sixième, étoit complettement dissipée.

Cette observation du citoyen Baronnat est certifiée par les médecins du comité de bienfaisance du quatrième arrondissement, les citoyens Desessartz, Sédillot aîné, Jaques, qui ont signé.

Notre collègue Gay jeune avoit vacciné deux enfans du citoyen Grubb, demeurant à Paris, rue du Bacq, N°. 264. Un mois et demi après la vaccination, il leur inocula la petite-vérole, en présence des citoyens Gaultier-Claubry, Ané et Sédillot aîné, chargés par votre Commission de vaccine de suivre cette contr'épreuve, et de notre collègue Gay aîné. Ces deux enfans n'ont cessé de jouir de leur santé ordinaire; ni le pouls ni les fonctions n'ont été un instant altérés. Cependant il s'est manifesté aux piqûres de l'un et de l'autre, dès le lendemain de l'insertion, un travail local, suivi d'élévations bouton-

neuses, lesquelles se sont affaissées à des époques différentes, savoir, l'une dès le second jour de son apparition, les autres le 3e., 4e. et 5e.; une seule a persisté jusqu'au 8e. Le reste du corps n'a présenté aucune trace d'éruption.

Les membres composant le jury de santé et comité médical du département de la Somme, séant à Amiens, ont adressé, le 23 floréal, à la Commission, un procès-verbal de contr'épreuves, signé Lendormy, *président*, Cornet, Ladent, Lapostolle, Sevelle *secrétaire*; Nous nous plaisons à rapporter textuellement la partie de ce procès-verbal, qu'il est surtout important de vous faire connoître.

« Sur le nombre de deux cents enfans que » renferme l'hospice St. Charles, trente seulement n'avoient point eu la petite-vérole. Ils » ont été vaccinés, et l'opération ne laisse aucun doute sur la qualité de la vaccine. Ce » nombre, disent les membres du comité médical d'Amiens, nous a fourni des observations intéressantes, et nous sommes arrivés » au point de faire la contr'épreuve, le 25 » germinal. Nous avons choisi quatre de ces » enfans, auxquels nous avons fait l'insertion » du virus variolique.

» Nous avons la satisfaction de vous appren-

» dre que le succès a été complet en faveur
» de la vaccine, et qu'elle est victorieuse. Les
» enfans n'ont éprouvé aucun accident relatif
» à la petite-vérole. Ils ont conservé leur
» gaîté et joué comme de coutume. Rien n'a été
» changé dans leur santé. Les piqûres se sont
» cicatrisées et eflacées dès le 2e. jour de l'o-
» pération.

» De mois en mois nous nous proposons d'en
» inoculer quatre autres. Nos premiers succès
» nous donnent de la confiance, et notre es-
» poir s'agrandit, etc. ».

Le 22 floréal, conformément au plan très-méthodique et très-satisfaisant qu'il s'est tracé, le comité médical de la Somme, dont le zèle égale les lumières, a inoculé de nouveau quatre vaccinés de l'hospice St. Charles. Nous n'avons point encore appris le résultat de cette seconde opération.

Le citoyen Rampond, chirurgien à Chablis, et justement estimé dans son département, écrit à la Commission, en date du 5 prairial :

« J'ai vacciné, le 19 germinal, avec le virus
» que vous avez bien voulu m'envoyer, deux
» enfans âgés, l'un de trois ans, l'autre de six,
» tous deux de cette commune. Les pustules
» se sont développées et ont eu la forme des

» vraies vaccines. Les malades ont eu de la fiè-
» vre du 7e. au 9e. jour, et des douleurs aux
» aisselles. Les croûtes sont tombées le 22e.
» jour; et le 33e. je les ai inoculés; il y a aujour-
» d'hui 20 jours; il ne s'est developpé aucun
» symptôme de variole ».

Telles sont les contr'épreuves d'inoculation variolique pratiquées jusqu'ici par nos correspondans. La Commission a cru devoir différer encore les expériences qu'elle projette elle-même, afin de les rendre plus probantes dans le sens des anti-vaccinistes et de quelques partisans timorés du nouveau mode d'inoculation.

Voilà des faits qu'on ne peut nier, ni même révoquer en doute, et dont les conséquences sont palpables. Comment expliquer cette préservation constante, ne fût-elle que de quelques mois, sans admettre une vertu préservative? Mais si on est forcé de reconnoître qu'elle existe pour un tems, pour quatre mois par exemple, comme chez les sept sujets vaccinés par le citoyen Voisin, sur quel principe connu, on le répète, sur quelle loi de la nature se fondera-t-on pour prouver qu'elle puisse cesser au bout de six?

Nous objectera-t-on le travail partiel, incomplet et de courte durée survenu à quel-

ques insertions varioliques chez quelques-uns des enfans qui ont subi la contr'épreuve ? La marche, la nature, le prompt avortement de ce travail, l'absence de tout mouvement fébrile, de tous les symptômes enfin qui caractérisent l'invasion de la variole sont des circonstances bien suffisantes pour détruire les craintes et rassurer l'opinion. Ne sait-t-on pas d'ailleurs que ces sortes d'affections locales, purement cutanées, sont aussi survenues par fois à ceux qui ont été inoculés après avoir eu la petite-vérole naturelle, et personne ne s'est avisé de tirer de ces anomalies un argument contre l'ancienne inoculation. Au reste, si contre toute vraisemblance et contre toute raison, on s'obstinoit à regarder cette apparition boutonneuse de trois, quatre ou cinq jours au plus, comme une véritable petite-vérole, on devroit convenir tout au moins que le virus vaccin seroit encore un spécifique bien précieux contre cette dernière et affreuse maladie, puisqu'il seroit assez puissant pour la réduire à ce point de bénignité; et cela posé, il faudroit encore vacciner.

La vaccine, en même tems qu'elle résiste à l'insertion de la variole, souffre avec non moins d'avantage, depuis qu'on l'inocule, un

autre genre d'épreuves bien plus multipliées, plus habituelles, et par cela même non moins concluantes peut-être que la première. Des milliers de vaccinés ont vécu ou vivent encore dans la communication la plus intime avec des varioleux, sans qu'aucun d'eux ait contracté la petite-vérole ; et l'on peut porter aux adversaires de la vaccine le défi le plus formel de citer, jusqu'à ce jour, un seul fait authentique contraire à cette assertion.

Dans l'ouvrage auquel se trouve annexé le procès-verbal déjà cité du citoyen Tarbès, on lit : « Dans Toulouse nous vaccinons » (comme à Genève et à Reims), au milieu » d'une épidémie variolique, sans qu'aucun » vacciné ait pu contracter la petite-vérole, » quoique nous puissions déjà compter en ville » plus de mille sujets vaccinés ».

Notre collègue Tarbès, dans un autre envoi postérieur à l'impression de son mémoire, et en date du 13 floréal, nous écrit : « il est » certain qu'environ 1500 enfans, guéris de » la vaccine, habitent ici et jouent chaque » jour avec des varioleux, sans qu'aucun de » ces vaccinés ait contracté la petite-vérole ».

Une lettre de Dax, en date du . . . adressée au président de la Commission par le citoyen Store, médecin connu et très-éclairé,

porte ce qui suit : « J'ai vacciné non-seule-
» ment dans cette ville, mais aussi dans plu-
» sieurs communes environnantes, où la pe-
» tite-vérole règne épidémiquement et d'une
» manière meurtrière, des personnes de tout
» âge, de tout sexe, de toute condition, et
» par-tout avec succès. Plusieurs de mes
» vaccinés sont dans ce moment, et depuis
» près d'un mois, exposés de toutes les ma-
» nières à l'infection du virus variolique et
» toutes impunément.

» Dès les premiers jours de nivôse, dit le
» citoyen Voisin (Mémoire sur la vaccine,
» pag. 12), la petite-vérole exerçoit ses ra-
» vages à Pontoise. Depuis cette époque,
» beaucoup de personnes ont été vaccinées
» dans cette ville......., toutes ont vécu jusqu'à
» présent dans une atmosphère varioleuse,
» sans en être atteintes ».

Il seroit superflu de multiplier davantage les citations de cette nature; de semblables exemples ne sont pas rares, et la saison actuelle va les rendre nécessairement encore beaucoup plus nombreux.

Cette multitude de faits probatoires, déjà parvenus depuis deux mois à votre Commission, déposent sans doute d'une manière bien frappante en faveur de l'inoculation de

la vaccine; et, si l'on considère que leur nombre n'est encore qu'une légère fraction de tous ceux recueillis à Londres, à Vienne, à Genève, à Paris et dans presque toutes les principales villes de l'Europe; si on réfléchit que par-tout les mêmes épreuves, faites authentiquement et avec une sorte de solemnité par les hommes les plus éclairés de tous les pays, ont généralement eu les mêmes succès; difficilement, l'homme le plus prévenu, s'il est de bonne foi, résistera à l'impulsion universelle; et s'il n'est pas convaincu, on auroit de la peine à concevoir qu'il ne fût au moins entraîné.

§. III.

Les adversaires de la vaccine ont cru qu'il seroit désormais imprudent d'attaquer de front sa vertu préservative. Ils l'ont vu fortifiée d'une masse toujours croissante de faits incontestables auxquels ils n'avoient à opposer que quelques prétendues observations démenties ou sans notoriété, de l'invention desquelles ils avoient en effet presque tout le mérite. Ils ont pris le parti d'incidenter, afin de distraire, fatiguer, et par suite aliéner l'opinion publique.

Au commencement de ventôse dernier, une éruption boutonneuse appartenant à la constitution médicale actuelle, comme on pourra bientôt le reconnoître, commença à se manifester. Cette affection cutanée, qui depuis est devenue très-fréquente, l'étoit beaucoup moins dans le principe, et sa rareté sembloit favoriser les projets offensifs des anti-vaccinistes.

L'éruption dont il s'agit, laquelle subsiste encore, quoiqu'à son déclin, précède quelquefois la fièvre; d'autre fois l'une et l'autre se manifestent simultanément. Les boutons de forme inégale, et dont la grosseur ordinaire est à peu près celle d'un grain de chenevis, sont disséminés, mais en assez petit nombre, sur toute la surface du corps; ils sont en même tems et sur le même sujet, les uns plats, les autres pointus, ceux-ci perlés, ceux-là crystallins, quelques-uns déjà flétris dès le premier ou le deuxième jour de leur apparition, quelques autres encore dans toute leur vigueur. Dès le second jour la fièvre tombe; le troisième les boutons commencent, les uns à s'éteindre, les autres à se dessécher. Vers le cinquième jour, la dessication est complette et la maladie terminée.

Telle fut en substance l'éruption de Jeanne-Victoire Cronier (1). Cette petite fille, âgée de 5 ans et demi, avoit été vaccinée de bras à bras, le 29 pluviôse dernier; le développement fut complet, et les boutons fournirent du vaccin à un autre enfant qui eut lui-même une très-belle vaccine pendant le cours, et par le fait de laquelle il n'éprouva aucune espèce d'incommodités.

Victoire Cronier jouissoit d'une bonne santé, lorsque, le 15 germinal, 46 jours après sa vaccination, et sans que l'enfant, la veille non plus que le jour même, eût éprouvé ni fièvre ni mal-aise, il lui survint à la partie latérale droite du col une petite vésicule que les parens regardèrent d'abord comme une brûlure. Cette espèce de phlyctène qui s'étoit formée tout-à-coup s'ouvrit dès le lendemain; elle se remplit plusieurs fois, et se vida de nouveau.

Le jour qui suivit cette première éruption,

---

(1) Nous rapporterons d'une manière détaillée le fait suivant, soit à raison de la célébrité qu'on s'est plu à lui donner, soit parce qu'il est comme le type de tous ceux de même nature dont il nous restera à parler, et dont nous nous contenterons de faire une courte mention.

16 germinal, sans fièvre précédente également, et sans aucun accident précurseur, il se manifesta à la vulve de l'enfant deux autres pustules, qui s'ouvrirent par l'effet d'un léger frottement, tandis qu'on lavoit la partie malade, et deux jours après elles ne laissoient d'autres traces qu'un peu de rougeur.

Le 19 germinal, trois jours après ces deux premières apparitions consécutives, il en survint une troisième. La petite fille revenant de l'école vers le soir fut prise d'un peu de fièvre qui augmenta dans la nuit et persévéroit encore le lendemain avec assez de force. La malade étoit altérée, on lui donna de l'eau rougie avec du sucre, elle vomit; elle rendit également dans la journée de l'eau de fleurs de sureau qu'on lui fit boire. Ce fut ce même jour, 20 germinal, que se completta la troisième éruption, laquelle avoit commencé dès la veille au matin, et par conséquent avant la fièvre. Des boutons conformes à la description qui précède, proéminoient de loin en loin sur la poitrine, aux cuisses, au front, au palais. Le 21, troisième jour de cette troisième éruption, la fièvre avoit entièrement cessé, et les petites vésicules étoient, les unes à demi-éteintes, les autres

déjà presque sèches, quelques-unes, celles du front notamment, en suppuration. Le 22, quatrième jour de l'éruption, les boutons paroissoient pour la plupart desséchés, et le reste flétri; la malade étoit dans l'état le plus satisfaisant. Ce même jour, 22 germinal, le citoyen Thouret et quelques autres médecins se transportèrent chez le citoyen Cronier; ils explorèrent soigneusement l'état de la petite malade, et prononcèrent qu'elle n'avoit pas la petite-vérole. Pour ne laisser subsister aucun doute à cet égard, ils chargèrent des lancettes de la matière de cette éruption, et l'inoculèrent à quatre sujets, chez qui il ne s'est manifesté aucune apparence de travail. Le lendemain 23, notre collègue Thouret retourne chez le citoyen Cronier et y conduit un enfant, auquel il inocule sur le lieu même, et en présence du prôneur de cette prétendue petite-vérole, l'humeur contenue dans les pustules. Le succès est le même que chez les quatre premiers.

Votre Commission se transporta, le 27, chez le père de Victoire Cronier, se fit rendre compte de tous les détails ci-dessus, lesquels lui furent rapportés et attestés par deux de ses membres, le citoyen Sédillot aîné qui, sur l'invitation du maire du 4e. arrondisse-

ment, avoit suivi la maladie pendant sa courte durée, et le citoyen Ané qui l'avoit vue dans son état; et enfin par les père et mère de la malade. De toutes ces circonstances, jointes à l'aspect que présentoit actuellement l'enfant, la Commission n'eut pas de peine à conclure qu'elle n'avoit point eu la petite-vérole. Elle dressa du tout un procès-verbal, qui fut signé par les membres présens, au nombre de cinq, savoir; les citoyens Ané, Gaultier-Claubry, Sédillot aîné, Sédillot jeune, président, Emonnot, secrétaire; par notre collègue Couecou, et par le citoyen Cronier, père de l'enfant.

Tel est le fait que les adversaires de la vaccine crurent pouvoir travestir en une petite-vérole manifeste. Ils s'inscrivirent en faux contre la décision des gens de l'art, qui, en grand nombre, avoient visité la malade; et on eût dit qu'en France les signes caractéristiques de la petite-vérole étoient encore un point de controverse.

L'observation de même nature relative à la fille cadette du cit. Gaudelet, a été réduite à sa juste valeur par le procès-verbal très-circontancié qu'a rédigé notre collègue Desessartz, dont le témoignage seul est une autorité, et qu'il a signé avec le citoyen

Baronnat. Ce procès-verbal a été lu à la Société, le 17 floréal. La commission, à sa séance du 20 du même mois, après en avoir entendu une seconde lecture, ainsi que le rapport des citoyens Sédillot jeune et Gaultier-Claubry, chargés par elle de visiter la malade, a unanimement conclu que l'éruption de la petite Gaudelet n'a point présenté les caractères de la variole, conclusion fondée principalement sur ce que les piqûres faites aux cuisses de l'enfant n'ont offert dans aucun tems de la maladie, ni inflammation, ni suppuration, ni gonflement.

Les deux faits précédens, déjà complettement réfutés, vont l'être surabondamment par l'histoire abrégée de quelques éruptions semblables survenues spontanément et à la même époque, à des sujets, qui déjà, depuis plusieurs années, avoient eu, d'une manière non-équivoque, la petite-vérole.

J. B. Reveillon, âgé de 5 ans et demi, demeurant à Paris, rue Bertin-Poirée, n°. 13, fut atteint, il y aura deux ans au mois de juillet, d'une petite-vérole très-confluente, dont il lui reste de nombreuses traces, et dont le traitement fut dirigé par notre collègue Sédillot aîné. L'enfant jouissoit depuis d'une bonne santé. Le 21 floréal

dernier, ses parens s'apperçurent qu'il avoit de la fièvre, et découvrirent en même tems quelques boutons vésiculaires à la figure, aux bras, aux jambes, au dos, à la poitrine du malade; pendant la journée les boutons se multiplièrent ainsi que pendant la nuit. Le lendemain la fièvre se soutenoit, il s'éleva encore quelques vésicules.

Le soir de ce même jour, 22 floréal, l'enfant fut présenté à la séance de la Société. Les commissaires nommés pour reconnoître la nature de la maladie, après avoir pris sur ces diverses circonstances les renseignemens qui leur étoient nécessaires, avoir examiné avec soin le caractère varié des boutons répandus sur toutes les parties du corps du petit malade, et d'après un parallèle exact établi entre les symptômes et l'aspect des éruptions survenues à l'enfant Reveillon, et aux petites Cronier et Gaudelet, affirmèrent qu'elles étoient identiques.

Notre collègue Cullerier a communiqué à la Commission de vaccine le fait suivant : le 10 floréal, en faisant sa visite à l'hospice des Capucins, il apperçut quelques boutons sur la figure de Catherine Fauchet, entrée audit hospice depuis 34 jours Il examina le corps de cette fille et il y trouva un grand

nombre de vésicules qui, d'après la description qu'il en donne, étoient pleines les unes d'une eau roussâtre, les autres d'une matière blanchâtre avec un peu de dépression au centre; quelques-unes ne commençoient encore qu'à poindre, ces dernières présentoient une légère élévation conique, etc. Le lendemain le cit. Cullerier invita nos collègues Bertin et Caron à examiner avec lui cette maladie dont nos collègues Bodin et Brewer, qui en avoient été chargés par la Commission, prirent également connoissance sur les lieux (1). Il résulte de la suite de l'exposé et du témoignage des médecins susdénommés, que l'éruption de Catherine Fauchet imitoit parfaitement celles déjà décrites.

La malade déclara avoir eu la petite-vérole dans son enfance, et on reconnoissoit même facilement que l'éruption avoit été très-confluente, car la figure étoit criblée de petites cicatrices, suite ordinaire de cette maladie.

L'auteur de cette dernière observation a remarqué, hors de son hospice, et dans la même décade, quatre autres éruptions semblables,

---

(1) Le citoyen Vaumes fut aussi appellé, mais ne se rendit point à l'invitation de notre collègue Cullerier.

dont trois sur des sujets vaccinés, l'autre sur un enfant de deux mois, qui n'avoit eu ni la variole ni la vaccine.

Dans le même tems, les citoyens Allan et Sédillot aîné présentèrent à la Commission deux petites filles sur lesquelles se manifestoient la même éruption; toutes deux avoient été vaccinées; mais l'une d'elles, Elisabeth Marguin, l'avoit été sans succès.

Le citoyen Ané nous a transmis huit observations parfaitement semblables, extraites de sa pratique particulière. Parmi les sujets de ces observations, six avoient été vaccinés; un septième n'avoit eu ni la petite-vérole, ni la vaccine; celui dont il est question dans la huitième, avoit eu, il y a deux ans et demi, une petite-vérole confluente, laquelle fut traitée par notre collègue Ané lui-même.

Il seroit trop long de rapporter l'histoire de toutes les éruptions de même nature parvenues à notre connoissance, sur-tout pendant le cours du mois de floréal. Il est bien évident qu'elles appartiennent à la constitution présente et qu'elles ne sont pas le résultat de la vaccination, puisque plusieurs sujets non-vaccinés en ont été atteints. Elles ne

sont pas non plus varioliques, car plusieurs enfans ou adultes qui avoient eu des petites-véroles confluentes, n'ont pas laissé d'éprouver cette même maladie, sur la nature, la marche et la physionomie de laquelle il n'étoit point aisé de prendre le change. Aussi, s'il est une considération qui accuse la sincérité des anti-vaccinistes, c'est surtout l'absurdité de leur diagnostic dans ce genre d'affection. Comment se persuader en effet, qu'un médecin, quel qu'il soit, puisse ignorer qu'une maladie de quatre ou cinq jours ne peut jamais être la petite-vérole, et qu'il puisse croire que des boutons de trois ou quatre espèces différentes, survenus à-la fois, sans fièvre précédente, et qui après un aussi court espace de tems sont secs, ou même ont disparu, soient des boutons varioliques? Au reste, il faut en convenir, une méprise aussi grossière décéleroit une ignorance impardonnable.

§. IV.

Les médecins qui ont suivi la pratique de la vaccination ont reconnu et posé en principe qu'elle n'empêchoit pas la petite-vérole de se développer chez les sujets qui déjà

avoient contracté le germe de cette dernière maladie ; et ceux qui vaccinent au milieu d'une épidémie variolique, ne doivent jamais manquer de prévenir les personnes intéressées de l'insuffisance du préservatif dans cette supposition. Il nous est parvenu quelques faits qui viennent à l'appui de ce principe déjà consacré par des exemples moins récens.

Les deux premiers faits nous sont communiqués par le citoyen Tarbès, déjà plusieurs fois cité.

Le citoyen Delon, ébéniste à Toulouse, avoit un enfant atteint de la petite-vérole, lorsqu'il en fit vacciner un autre, âgé d'environ quatre ans. Cinq jours après la vaccination, la petite-vérole se déclara chez ce second enfant. L'éruption fut des plus abondantes et ne tarda pas à se présenter sous un aspect alarmant. Le malade qui avoit été vacciné par un élève en chirurgie du voisinage, ne fut vu que par lui, pendant le cours de cette funeste maladie. Cependant la vaccine, de son côté, suivoit régulièrement sa marche; mais la malignité de la petite-vérole, d'ailleurs mal traitée, s'accrut au point que le malade succomba le huitième jour de l'apparition variolique.

Un enfant nommé Peyrigne, âgé d'environ six ans, est atteint de la petite-vérole. Pour en garantir sa fille âgée de 9 mois, le père se détermine à la faire vacciner. Au sixième jour la vaccine se développe et suit son cours accoutumé; mais le neuvième la fièvre survint, l'enfant eut des envies de vomir, et le surlendemain la petite-vérole se manifesta. La maladie fut bénigne, et quoique les boutons fussent assez nombreux, on remarqua que la plaque de chaque pustule vaccinale avoit été, dans un rayon de trois travers de doigt, préservée de l'éruption variolique.

Notre collègue Allan nous fournit l'observation suivante : vers la fin de pluviôse dernier, le citoyen Chapelle, courrier de la malle, domicilié à Paris, rue Montmartre, est atteint de la petite-vérole; son épouse qui ne l'avoit point eue, craint d'en être atteinte et se fait vacciner, ainsi que sa fille, âgée de cinq ans et demi, par le cit. Colon. La mère a un seul bouton vaccin, elle est préservée. Les trois piqûres faites à la petite fille, suivent la marche ordinaire; mais du 7 au 8 de l'insertion, il lui survint des maux de tête, de la fièvre, des envies de vomir. Le 8, on apperçoit quelques boutons; l'éruption

ruption augmente et ne laisse plus de doute sur son caractère variolique ; les pustules furent assez nombreuses, mais la maladie ne laissa pas d'être bénigne.

Il n'est pas inutile de remarquer 1°. que la dame Chapelle n'a cessé de coucher dans le même lit que sa fille, pendant tout le cours de la variole, sans qu'il en soit rien résulté. 2°. Que les pustules varioliques ont été très-rares sur le bras vacciné, quoiqu'elles fussent fort nombreuses à l'avant-bras.

J'extrairai un quatrième fait analogue aux précédens, de l'excellent ouvrage du citoyen Voisin.

« Lorsque je vaccinai Angélique Hulin, » dit l'auteur, on m'avoit laissé ignorer » qu'elle n'avoit point quitté un de ses pa- » rens qui venoit d'avoir une petite-vérole » confluente. Aussi, dès le quatrième jour » de la vaccination, la petite-vérole se dé- » clara d'une manière discrète et bénigne, » et parcourut ses périodes ordinaires sans » nuire au développement de la vaccine » dont les boutons m'ont fourni la matière » nécessaire pour vacciner avec succès, sans » aucune apparence de complication, Théo- » phile Dandly, et Jean-Baptiste Langlois. »

Ces faits qui sont la conséquence et tout à-la-fois la confirmation du principe énoncé ci-dessus, ne peuvent fournir matière à une objection contre la vaccination. Ils prouvent uniquement que lorsque la modification propre au développement de la variole existe déjà chez le sujet qu'on vaccine, il ne peut plus être préservé. Or, si ce sujet doit avoir inévitablement la petite-vérole, il doit aussi courir les risques attachés à cette maladie meurtrière. On a cru remarquer cependant que les petites-véroles qui, jusqu'ici, se sont développées, concurremment avec la vaccine, ont été généralement plus bénignes. Les trois derniers faits en seroient la preuve, mais il faut avouer que nous ne sommes point encore suffisamment fondés à confirmer cette conjecture.

Que la petite-vérole ne se soit manifestée que le neuvième jour de l'insertion de la vaccine chez l'enfant Peyrigne, ce fait n'a rien qui doive nous surprendre, et il seroit très-possible que dans telle autre hypothèse elle se déclarât plus tardivement encore. Car savons-nous combien de jours avant sa première apparition la variole a pu être contractée? Des circonstances particulières, connues ou inconnues, défavorables à ses pro-

grès, peuvent dans tel ou tel cas retarder sa marche et ralentir ses secrets développemens. Le plus ou le moins d'énergie du miasme variolique, le degré de vitalité du sujet infecté, son idiosyncrasie, le régime, la température atmosphérique peuvent accélérer ou retarder le travail insensible du germe morbifique et la manifestation de ses premiers symptômes. D'une autre part, et par les mêmes raisons qui, quelquefois, rendent tardif le développement de la variole, le travail du virus vaccin peut aussi s'établir avec plus de lenteur chez certaines personnes; et en effet, nous l'avons vu ne se manifester que les 10e., 15e. et 21e. jours de l'insertion. Or, jusqu'au moment où commence son action, il est hors de doute que le sujet vacciné peut toujours contracter la petite-vérole.

Il nous reste à déduire un dernier corollaire de l'observation extraite du mémoire du cit. Voisin.

Angélique Hulin ayant en même tems la variole et la vaccine, fournit du virus vaccin pour deux enfans, et il en résulte une vaccine très-heureuse et sans complication. Un autre fait non moins frappant consigné dans le même ouvrage, vient à l'appui de celui-

ci. Un enfant couvert d'une gale très-forte, fut vacciné et fournit du vaccin à deux autres enfans qui eurent de beaux boutons, égalcment sans nulle complication. Ces exemples auxquels on en pourroit joindre beaucoup d'autres, tendent à prouver que le vaccin est un virus *per se*, et « qu'il con-
» serve, comme le dit le citoyen Voisin, le
» caractère qui lui est propre au milieu des
» différentes maladies qui traversent le cours
» de son développement; et qu'ainsi que les
» bons inoculateurs l'avoient déjà reconnu
» pour le virus variolique, la matière vacci-
» nale ne se combine avec aucune autre es-
» pèce de virus. »

Il faudroit encore en conclure que les craintes d'une partie du public, sur le danger d'inoculer avec la vaccine tout autre virus dont seroit infecté le sujet qui fournit le vaccin, seroient destituées de fondement.

Convenons cependant qu'il est et plus encourageant et plus sage de n'extraire le virus vaccin que de personnes saines, et de ne l'inoculer qu'à des sujets bien portans.

Il nous resteroit encore à rendre compte à la Société, de quelques faits sporadiques et isolés que nous avions projetté d'abord de réunir dans un cinquième et dernier para-

graphe. Mais quelles conséquences tirer de faits uniques et insolites ? C'eût été amplifier sans fruit ce rapport déjà fort étendu. Si ces observations éparses se multiplient par la suite, elles trouveront place dans un travail ultérieur de votre Commission ; si au contraire elles ne se reproduisent plus dans la pratique, elles ne devront être considérées que comme des exceptions peu dignes de remarque, et par conséquent d'être mentionnées.

Résumé. La vaccination paroît avoir jusqu'ici pleinement répondu aux espérances qu'elle a fait concevoir. Elle a non-seulement triomphé des efforts de ceux qui la combattent ; mais, ce qui étoit plus difficile et ce qui est bien plus concluant, elle a résisté aux épreuves variées et sans nombre auxquelles l'ont soumise avec la plus stricte impartialité ses propres zélateurs. Elle est restée intacte et irréprochable au milieu des nombreuses épidémies survenues comme pour confirmer sa vertu préservative ; et l'on diroit que la nature elle-même s'est plu à éprouver aussi son propre bienfait. Ces expériences désormais innombrables, ne sont pas celles d'un petit nombre d'empiriques ou de quelques médecins en-

thousiastes; elles n'appartiennent pas à un seul pays ni à un seul peuple; elles ont été de toute part répétées et analysées de nouveau par les praticiens les plus sages et les plus dogmatiques de presque toutes les nations de l'Europe (1). Par-tout mêmes procédés, mêmes résultats, mêmes succès. Qu'oppose-t-on à cette masse imposante de médecins et de faits, d'hommes et de choses? Cinq ou six évènemens démontrés faux ou altérés, recueillis avec avidité par quatre ou cinq contradicteurs, tout au moins irréfléchis et abusés. On ne peut se le dissimuler; une autorité aussi équivoque comparée à toutes celles sur lesquelles s'appuie la croyance des partisans de la vaccination, fournit à ceux-ci un puissant argument de plus en sa faveur.

De toutes ces considérations, de tous ces faits irrécusables, recueillis avec une soi-

(1) Il est cependant, à Paris comme ailleurs, des gens de l'art d'un mérite consommé qui, plus timoré, et par un excès de circonspection qu'il n'appartient à personne de blâmer, usent du droit incontestable de suspendre leur jugement provisoire. Attendons avec une sage impatience le résultat de leurs méditations. Sachons respecter les lenteurs de la prudence, et craignons pour nous-mêmes les écarts de la précipitation.

gneuse exactitude, fortifiés de noms recommandables et rapportés avec véracité, il nous a paru devoir résulter en faveur de la pratique de la vaccination, les préventions les plus fortes et les mieux fondées.

Cependant, votre Commission de vaccine, jalouse de répondre à toute votre confiance et à l'attente du public, réservée jusqu'au scrupule dans l'examen et la décision d'une question la plus importante peut-être, qui, depuis plusieurs siècles, se soit présentée à l'examen des médecins, ne se trouve pas encore entourée de cette plénitude de lumières qui lui est nécessaire pour prononcer.

Une épreuve infaillible et contre laquelle la vérité seule a le droit de prévaloir, celle du tems, déterminera son opinion et dictera son jugement.

Ont signé tous les membres de la Commission de vaccine.

Allan; Roussille-Chamseru; Ané; Brewer; Bousquet; Maugras; Gaultier-Claubry; Desessartz; Bodin; Sédillot aîné.

Sédillot jeune, *président.*

Emonnot, *secrétaire - rapporteur.*

Extrait des registres de la Société de Médecine.

La Société ayant entendu le rapport ci-dessus, l'adopte dans son entier ; arrête qu'il sera inséré dans le Recueil Périodique ; et qu'il en sera tiré séparément un nombre suffisant d'exemplaires.

Le 17 prairial an 9.

Desessartz, *président.*

Lafisse, *secrétaire-général.*

Bodin, *secrétaire.*